



Nota 1
Les côtes sont données à titre indicatif ; à charge de l'entrepreneur de réaliser sur place les relevés inhérents à l'exécution des ouvrages.

Nota 2
Le repérage des fenêtres s'effectue façade par façade, numéros croissant dans le sens des aiguilles d'une montre.

LEGENDE



TRAVAUX DE REHABILITATION DANS LE CADRE DE LA REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE AU PALAIS DE JUSTICE DE BEAUVAIS

Maîtrise d'ouvrage
MINISTÈRE DE LA JUSTICE - COUR D'APPEL D'AMIENS
Représentant du Pouvoir Adjudicateur = DDE de l'Oise
BP 317 - 40, rue Racine 60021 BEAUVAIS Cedex

PRO
IND01

Travaux de finitions
Peinture et revêtements de sols
PLAN DE REPERAGE - NIVEAU RDC-

ECH: 1/250

JUIN 2011

